

**COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à l'Espace de Vie Rurale de SAINT GERVAIS D'AUVERGNE, le mercredi 9 mars 2022 à 18 heures.

**Présents (41) : Mesdames et Messieurs**

*Combrailles, Sioule et Morge* : BLOT L'EGLISE : BATISSE Thierry - BOULEAU Bernard / LISSEUIL : BOILEAU Frédéric / POUZOL : GROS Henri / SAINT GAL SUR SIOULE : NONY Marie Noëlle

*Pays de Saint Eloy* : AYAT SUR SIOULE : CHASSAGNOL Michel - SIMON Jean Marie / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : ESCAMEZ Emmanuelle - RATNIK Vicky / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude - TIXIER Jean-François / ESPINASSE : DONEAUD Xavier - GIDEL Yves / GOUITTIERES : RICHARDOT Sébastien - THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : CHAFFRAIX Elie / LA CROUZILLE : JEANNIN Coline / LAPEYROUSE : GUILLOT Lucie / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / MENAT : ARNAUD Jean-Yves - MATHIEU Guillaume / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire / MOUREUILLE : LARVIN Bernard / NEUF EGLISE : CAVARD Sébastien / PIONSAT : DEQUAIRE René – TAUTOU Jean-Claude / ROCHE D'AGOUX : DUBOSCLARD Gérard - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : GRAND Bernard / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : CHARTIER Carinne – JARRIGE Marie-Paule / SAINT JULIEN LA GENESTE : BUTTER Leen - LAUSSEDAT Catherine / SAINT MAIGNER : COUSSON Jeannine / SAINT PRIEST DES CHAMPS : GOUYON Gilles / SAINTE CHRISTINE : MAQUAIRE Guy / SERVANT : CHARBONNIER Nadine - CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : CHAGNON-CORNARDEAU Corinne / VERGHEAS : GIDEL Jacqueline / YOUX : DUDYSK Philippe.

**Excusés (41) : Mesdames et Messieurs**

*Combrailles, Sioule et Morge* : LISSEUIL : COLLANGE Pierre / MARCILLAT : MARTIN Christine - MONTAGNE Pascal / POUZOL : GERVAIS Jean-Marie / SAINT GAL SUR SIOULE : DE BUE Daniel / SAINT PARDOUX : CHASSAGNETTE David - VILLENEUVE Jérôme / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BOULAIS Loïc - GOUBET Loïc / SAINT REMY DE BLOT : BOSQUET François - FOGLIENI Baptiste.

*Pays de Saint Eloy* : ARS LES FAVETS : DUBOISSET Rémi - GAILLET Muriel / BIOLLET : DARVENNE Annie - TOUVERON Jean-Paul / BUSSIERES PRES PIONSAT : BULIDON Rémi – GOMOT Alain / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Robert - SAUNIER Jean-Paul / LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : LECLACHE Michelle / LAPEYROUSE : VILCHENON Evelyne / LE QUARTIER : DESCOS Pascal / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : PIQUELLE Margaux / MOUREUILLE : KASZYCA Nicolas / NEUF EGLISE : ARNAUD Virginie / SAINT ELOY LES MINES : BEAUSOLEIL Marc / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : HERVE Didier – PERONNET Romain / SAINT MAIGNER : BARRIER Vincent / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : DUPOUX Christophe - FAURE Lionel / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard / SAINTE CHRISTINE : LABBE Damien / SAURET BESSERVE : LAGUET Jacques - LELONG Jocelyne / TEILHET : BODY Thomas / VERGHEAS : ZOZIME Marie / VIRLET : MEGE Annie - TAUTOU Pierrette / YOUX : CAUVIN Marion.

**Procurations (7) :**

LAPEYROUSE : VILCHENON Evelyne à GUILLOT Lucie / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : PIQUELLE Margaux à Sébastien RICHARDOT / POUZOL : GERVAIS Jean-Marie à GROS Henri / SAINT ELOY LES MINES : BEAUSOLEIL Marc à GRAND Bernard / SAINT GAL SUR SIOULE : DE BUE Daniel à NONY Marie Noëlle / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard à GOUYON Gilles / VIRLET : MEGE Annie à Claire LEMPEREUR.

Date de la convocation : le 3 mars 2022

**Secrétaire de séance** : CHARTIER Carinne

Assistaient également à la réunion :

- Michaël BARÉ : Directeur du SICTOM
- Jessica LOURDIN : chargée de Prévention
- Julie PERRONIN : responsable administrative

*Les délégués sont accueillis par le Maire de Saint Gervais d'Auvergne, Jean Claude GAILLARD, qui rappelle qu'il y a un an déjà, une Assemblée Générale s'était tenue dans cette même salle en raison de la crise sanitaire. Aujourd'hui, c'est dans un autre contexte, avec une actualité géopolitique difficile qu'il faut faire face. Il tient à remercier les membres du Bureau, les agents du SICTOM et les délégués de St Gervais pour leur implication.*

*Claire LEMPEREUR précise que jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum reste abaissé au tiers des membres présents.*

*Concernant la fiscalité Madame La Présidente tient à indiquer que suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 14 février, les services fiscaux ont rétabli la situation et le syndicat a pu percevoir normalement la TEOM. En effet, une délibération avait été prise en 2019 par le SICTOM DES COMBRAILLES, pour un changement de fiscalité à compter du 01/01/2022. Compte tenu, du contexte lié à la crise sanitaire, le syndicat n'a pu instaurer la REOM à la date prévue. Malgré l'information faite aux différents comptables successifs, cette délibération s'est appliquée, coupant le syndicat de toutes ressources et coupant l'EPCI de toute bonification.*

**Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale de SAINT ELOY LES MINES (1<sup>er</sup> décembre 2021) et celui de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire (14 février 2022) sont validés par le Comité Syndical.**

### **Objet : SAINT QUINTIN SUR SIOULE : désignation d'un nouveau délégué**

Monsieur David GOUBET a été désigné délégué du SICTOM des Combrailles pour la commune de SAINT QUINTIN SUR SIOULE, par la Communauté de Communes COMBRAILLES SIOULE ET MORGE (séance du 09 décembre 2021), suite à la démission de Monsieur Benoit LARTILLIER.

**Madame La Présidente a déclaré installer Monsieur David GOUBET dans sa fonction du comité syndical.**

## **DELIBERATION**

### **Objet : Débat d'orientation budgétaire**

Dans les syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus, un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion de Comité Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le SICTOM des Combrailles comprend 41 communes, dont celle de Saint Eloy le Mines qui compte plus de 3500 habitants. Le territoire concerne deux communautés de communes :

- Pays de Saint Eloy.
- Combrailles, Sioule et Morge.

En conséquence, ce débat doit porter sur :

- la rétrospective des activités principales de l'année 2021,
- les orientations du budget 2022, compte tenu des données actuelles,
- l'évolution possible dans les prochaines années du fait des obligations réglementaires et de leurs décrets d'application.

## Résultat global de l'exercice 2021

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	3 040 020,98 €	666 603,63 €
Recettes	3 067 717,79 €	709 061,15 €
<b>Solde exercice</b>	<b>+ 27 696,81 €</b>	<b>+ 42 457,52 €</b>
Solde exercices antérieurs	+ 785 293,14 €	+ 4 800,81 €
Résultat Global de clôture	<b>+ 812 989,95 €</b>	<b>+ 47 258,33 €</b>
Restes à réaliser		
Dépenses		109 000,00 €
Recettes		0,00 €
Solde		<b>- 109 000,00 €</b>
<b>Résultat Global de clôture au 31/12/2021</b>	<b>+ 751 248,28 €</b>	

### SECTION FONCTIONNEMENT :

#### EN DEPENSES :

Le budget du SICTOM des Combrailles a été bouleversé par la fin du marché SITA SUEZ au 31/12/2020 et la reprise en régie de la partie collecte des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le poste de prestation de service SUEZ, qui comprenait la collecte des OMR et CS ainsi que la gestion du site, était le plus important. Ces dépenses sont désormais réparties sur d'autres comptes.

Pour 2021, la facturation SITA SUEZ « collecte » pour un montant de 204 907,37€ et « gestion de site » pour un montant de 25 396,14€ du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 sont supportés sur l'exercice 2021.

Les couts liés à la collecte ont dans l'ensemble été maîtrisés au regard des prévisions 2021.

En dépenses de fonctionnement, le compte lié au traitement des OMR (VALTOM) est en nette hausse en raison des couts liés à la TGAP, la facturation à la tonne est passée de 107,40 €/t HT en 2020 à 115,00€/t HT en 2021.

Concernant la masse salariale 2021, celle-ci a été modifiée pour prendre en compte les différents changements liés à la reprise en régie de la partie collecte.

- Service administratif (3 agents statutaires) : 2 agents à temps complet, 1 agent à temps non complet (5h hebdo) soit 2.14 ETP.
- Responsable collecte : 1 CDD (Contrat à Durée Déterminée (3 ans)) à temps complet.
- Collecte des déchets ménagers : reprise du personnel de SUEZ en CDI de droit public soit 3 chauffeurs et 2 équipiers de collecte, 1 agent stagiaire (statutaire) à temps complet, 2 chauffeurs / ripeurs, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 (CDD de 12 mois).
- Gardiens de déchèterie : 2 CDI de droit public à temps complet
- Intérimaires : 2 chauffeurs / ripeurs jusqu'au 30/04/2021 équivalent à 0.46 ETP, 5 équipiers de collecte correspondant à 1,5 ETP + 1 gardien de déchèterie équivalent à 0.53 ETP

A noter que le personnel de collecte vient parfois en renfort des gardiens de déchèterie pour compléter leur temps de travail (annualisation du temps de travail).

Pour le pôle déchèteries, les dépenses liées à la gestion des bas de quai, nouveau marché signé avec SUEZ avec des prix identiques à 2020, et la collecte des déchets spéciaux (CHIMIREC), sont restées constantes par rapport à 2019 (année de référence, en raison de la crise sanitaire en 2020 et à la fermeture des déchèteries lors du premier confinement).

Quant au marché de collecte des points d'apports volontaires, pour le verre, les dépenses sont en baisse en raison de la baisse de la TVA (5,5% au lieu de 10%) pour la collecte des colonnes papier – plastique – cartons, suite au passage à l'extension des consignes de tri, au 01/05/2021, le montant a fortement augmenté.

Cette année, des dépenses importantes ont été engagées pour le passage à l'extension des consignes de tri. Une grande campagne de communication a été lancée à l'échelle du VALTOM (Presse / panneaux d'affichage / radios / cinéma). Au niveau du territoire, le SICTOM des Combrailles a également engagé des dépenses pour la parution d'encarts publicitaires dans le journal LE COMB'IN, sacs à pain dans les boulangeries, flyers dans les boîtes aux lettres des usagers. Des sacs jaunes ont également été commandés pour prendre en compte ces nouvelles consignes. Enfin, le syndicat a dû procéder à une adaptation des colonnes du territoire et tous les supports de communication ont également été changés (étiquettes sur les bacs et les colonnes, panneaux signalétiques des points d'apports volontaires).

Afin d'améliorer la valorisation des déchets organiques et pour répondre à de nouvelles contraintes réglementaires le VALTOM et les collectivités adhérentes ont élaboré un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques qui fixe des objectifs ambitieux pour le développement du compostage de proximité et particulièrement les composteurs individuels. Un agent « guide-composteur » à mi-temps a été recruté au niveau du VALTOM pour déployer de nouvelles actions sur le territoire. Après une progression importante des ventes de composteurs de jardin en 2020, celle-ci s'est poursuivie en 2021. Pour améliorer les ventes plusieurs parutions dans le COMB'IN ont été faites. Enfin 30 communes du territoire ont été équipées en panneaux « tri de cimetière ».

En 2021, le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD a facturé l'étude fusion réalisée en 2019. Une étude avait été mandatée en 2018, pour le projet de rapprochement de 3 syndicats, le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, le SMCTOM HAUTE DORDOGNE et le SICTOM DES COMBRAILLES. Selon la délibération n°37/2018, cette délibération prévoyait que les frais relatifs à l'étude seraient divisés en trois.

#### EN RECETTES :

En recettes, la T.E.O.M est toujours l'unique variable d'ajustement en recettes de fonctionnement. Le taux a été maintenu à 17.88 %.

Recettes matériaux : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le Syndicat a contractualisé avec de nouveaux repreneurs appliquant des prix planchers faibles voir nul par conséquent le reversement des recettes matériaux est en baisse par rapport à 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le site de SAINT ELOY LES MINES a été transféré au VALTOM qui a pris en charge l'ensemble des couts de « post exploitation » réellement engagés par le SICTOM avec une régularisation en fin d'exercice. Depuis 2020, le VALTOM a repris à sa charge les couts du crédit (capital des emprunts + intérêts), ce cout important ne rentrant plus dans la refacturation, la somme perçue est par conséquent moins importante. Par ailleurs, l'entretien du site étant effectué par le syndicat, les frais relatifs aux remboursements ont été moins importants.

A noter par ailleurs en recettes de fonctionnement, une hausse des ventes de composteurs cette année, ainsi qu'une hausse de la facturation aux professionnels.

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

### EN DEPENSES :

Le syndicat a renouvelé ses commandes annuelles en bacs et colonnes. Des bennes de déchèterie ont par ailleurs été livrées au premier trimestre 2021.

A Saint Eloy, dans le cadre du passage en régie, des travaux de la zone de « bennes de déchèterie » ont dû être effectués pour faciliter le stockage des bennes et le passage des usagers en sortie de déchèterie.

Toujours dans le cadre de la reprise en régie, les investissements suivants ont été réalisés :

- Bennes à ordures ménagères
- Système de géolocalisation dans les camions
- Cuve ADBLUE
- Container de stockage avec raccordement électricité
- Nettoyeur haute pression
- Imprimante pour les services techniques

Pour le personnel administratif, le matériel informatique a également été renouvelé dans le cadre d'un groupement de commande lancé par le SMAD des Combrailles. L'imprimante du pont bascule étant défectueuse, celle-ci a par ailleurs été remplacée.

## Orientations du Budget primitif 2022

### SECTION FONCTIONNEMENT:

#### EN DEPENSES :

##### **COLLECTE**

Pour la partie collecte, les dépenses régulières des véhicules seront en légère augmentation.

La location d'une BOM de 16 tonnes en remplacement de la bennette est prévue avant un investissement éventuel.

Des dépenses supplémentaires seront à prendre en compte et notamment la location d'une laveuse pour le nettoyage des bacs prévu au printemps

##### **VALTOM : traitement des ordures ménagères / encombrants / refus de tri**

En 2022, la facturation à la tonne sera moins importante que prévue en raison de la baisse de la taxe foncière de VERNEA. Celle-ci aurait dû être à 119 € HT/t mais a été actualisée à 115,60€ HT / t.

A noter la part importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Loi de finances	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution TGAP Incinération (€/t)	3	8	11	12	14	15
Evolution TGAP Stockage / Puy-Long (€/t)	25	37	45	52	59	65
Evolution TGAP Stockage / autres ISDND (€/t)	42	54	58	61	63	65

## Facturation à la tonne

	HT	Evolution	Tonnages OMR transférés
2018	99.50 €/t		4413.32 t
2019	101.23 €/t	+2%	4246.12 t
2020	107.40 €/t	+6%	4340.80 t
2021	115.00€/t	+7%	4317,26 t
2022	115.60€/t	+0,50%	

### SUEZ – marché bas de quai

Le marché « bas de quai de déchèterie » prévoit une révision des prix chaque année, selon une formule définie au marché. L'un des indices est basé sur le prix du gazole (comparatif 2020 / 2021) qui a fortement augmenté entraînant ainsi un impact sur le coefficient.

Pour 2022, ce coefficient de révision est évalué à 1,1532 appliqué au prix des rotations.

A compter du 01/01/2022, certains flux (Bois/ Carton / Ferraille / Placo) ont changé d'exutoire avec des distances plus importantes.

A noter également, une hausse de la fréquentation des déchèteries et des apports sur tous les flux.

L'investissement dans l'engin de manutention pondérera tout de même cette forte augmentation.

#### Déchèteries :

La collecte de déchets diffus spécifiques (CHIMIREC) sera en augmentation ainsi que l'enlèvement des bouteilles de gaz.

### PAPREC ECHALIER : prestation de collecte des colonnes « verre » et plastique -papier-carton

Nouveaux marchés en 2022, avec des prix à la tonne revus à la hausse :

+ 6,5 % pour la collecte du plastique – papier-carton

+ 7,20 % pour le verre.

Des tonnages plus importants pour le plastique – papier – carton devraient être constatés en raison du passage à l'extension des consignes de tri et du redéploiement des colonnes sur le territoire.

### VALTOM : contribution

Facturation à l'habitant (en cours de délibération)

	HT	Evolution	Population	Evolution
2018	30.48 € / h		18465	
2019	30.96 € / h	+2%	18403	-0,34%
2020	31.92 € / h	+3%	18271	-0,72%
2021	32.16 € / h	+0.75%	18165	-0,58%
2022	32.76 € / h	+1.87 %	18020	-0,80%

## **Masse salariale :**

Peu de changement cette année au niveau du personnel de collecte et des déchèteries. Deux contrats à durée déterminée arrivant à échéance au 30/04/2022 seront renouvelés ou embauchés.

Des intérimaires en remplacement des agents absents ou pour faire face à un surcroît de travail.

Pour le personnel administratif, embauche d'un agent en charge de la REOM (embauche prévue au printemps).

## **Compostage :**

Avec le recrutement d'un agent « guide-composteur », de nouvelles actions vont être déployées dans le cadre du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques, et notamment au niveau du déploiement des composteurs de quartiers et composteurs de grande capacité, une nouvelle progression des ventes de composteurs individuels avec plusieurs parutions dans le COMBI'N, le broyage des branches dans les communes, et le matériel pour la nouvelle plateforme de broyage de Pionsat (séparateurs, signalétique...).

## EN RECETTES :

\*/La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est la principale recette en section de fonctionnement. Le Comité Syndical devra fixer le taux 2022 en prenant en compte les investissements à engager, les charges de fonctionnement et la baisse des recettes de reprises de matériaux.

Produit 2022 attendu : 2 835 597 € produit obtenu à partir des bases prévisionnelles et d'un taux maintenu à 17.88 % décomposé :

Pays St Eloy :	2 495 759 €
Combraille Sioule et Morge :	339 838 €

\*/ Recettes matériaux : prix planchers faibles voir nul par conséquent le reversement des recettes matériaux sera en baisse.

\*/La facturation des professionnels (avec un coût au forfait ou au passage), plus à compter du 01/01/2022 la facturation du placoplâtre au tonnage.

\*/La vente de composteurs auprès des particuliers (hausse nécessaire pour atteindre les objectifs du STGDO).

\*/ Remboursement VALTOM :

- Déchets verts => relevage de déchets verts et rémunération des frais de personnel pour la gestion de la plateforme (contrôle des végétaux, contrôle qualité, pesées, bordereaux de suivi, transmission de documents au VALTOM)

- ISDND => couts de post exploitation (remboursement : lixivitats, nivellement plateforme, entretien du site) montant en baisse en raison de la reprise de la quasi-totalité des factures par le VALTOM. Pour l'entretien du site, celui-ci sera dorénavant effectué 2 fois / an (au lieu d'une en 2021).

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

### EN DEPENSES :

#### Travaux votés en 2021 et effectués début 2022 :

\*/Engin de manutention

\*/Garde-corps pour la déchèterie de Saint Gervais

\*/Plateforme de broyage de branches à la déchèterie de Pionsat

\*/Electricité : installation éclairage extérieur complément (Garage St Eloy)

\*/Plateforme des bennes

\*/Mobilier du bureau : pour le service administratif

### Dépenses à réaliser :

- \*/Second ordinateur pour le service technique
- \*/Composteurs grande capacité
- \*/Logiciel pour la mise en place de la REOM
- \*/Nivellement plateforme
- \*/Station de carburant

### Dépenses à arbitrer

- \*/Investissements bacs, colonnes, bennes (quantités).
- \*/Clôtures de la déchèterie de Saint Eloy
- \*/Toiture des garages (mise en conformité)
- \*/Véhicule de fonction
- \*/Contrôle d'accès en déchèterie (Badges)

*Bernard LARVIN demande si l'assurance ne pourrait pas prendre en charge une partie de la toiture. Claire LEMPEREUR précise que celle-ci est vétuste, elle date de 1981. Des fuites apparaissent à plusieurs endroits.*

### EN RECETTES :

- \*/FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) + Opérations d'ordre et d'équilibre.
- \*/Amortissements

*Jean Claude TAUTOU souhaite connaître le taux d'imposition du SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD. Claire LEMPEREUR indique que le syndicat est à la redevance des ordures ménagères, qu'il est difficile d'établir une comparaison entre la TEOM calculée sur le foncier bâti et la REOM qui est calculée en fonction du service rendu.*

### CONCLUSION :

Les orientations budgétaires 2022 sont caractérisées par deux aspects majeurs :

#### **\*1 Un autofinancement finalement préservé.**

Il faut cependant garder une certaine prudence car les marges toujours disponibles ne sont liées qu'aux orientations 2021 différées :

- Travaux d'aménagement de bureaux pour les services.
- Renforcement des effectifs par le recrutement d'un agent « fiscalité ».

#### **\*2 Un niveau d'investissement toujours important.**

Au regard des dépenses à arbitrer et présentées ci-dessus, il faut aussi prendre en compte les effets des investissements futurs sur le budget (bureaux, véhicules de collecte...). L'impact sera donc très important sur les exercices 2023 à 2025 (avec un niveau « d'amortissements » très élevé).

Il faudra enfin intégrer les conséquences budgétaires réelles de l'extension progressive de la collecte sélective. Le passage à la REOM sera donc envisagé dans un contexte toujours incertain.

*En annexe, le détail précis des différents postes de dépenses et recettes liés à cette année 2021.*

**A l'issue du débat, les délégués sont considérés comme ayant pris acte des données ci-dessus.**

### **DELIBERATION**



## Objet : Composteurs individuels : fourniture et facturation aux particuliers

Bilan 2021 :

COMPOSTEURS	VENTES 2019	VENTES 2020	VENTES 2021
Petit modèle Bois :	7	26 Dont 2 gratuits	37
Grand modèle Bois :	31 dont 3 gratuits	60	72
Petit modèle Plastique :	3	9 Dont 1 gratuit	11
Grand modèle Plastique :	11 dont 2 gratuits	19	30
Aérateur Brass'compost seul :	14	20 Dont 1 gratuit	

Le VALTOM propose une nouvelle convention pour établir les tarifs 2022 :

Le VALTOM procède à l'acquisition des composteurs individuels et de bio-seaux pour le compte des collectivités partenaires.

En contrepartie, le VALTOM refacture aux collectivités le prix des composteurs, en fonction des quantités commandées, conformément aux tarifs de vente précisés ci-dessous.

La facturation relative à la fourniture de composteurs reste établie par le VALTOM à destination des collectivités partenaires.

COMPOSTEURS	TARIFS HT 2021	TARIFS TTC 2021	TARIFS HT 2022	TARIFS TTC 2022
Petit modèle bois / plastique	27,67 €	33,20 €	29,00 €	34,80 €
Grand modèle bois / plastique	32,67 €	39,20 €	34,25 €	41,10 €

La facturation aux usagers acquéreurs reste établie par les collectivités.

Depuis de nombreuses années, le Syndicat prend en charge une part du coût unitaire des composteurs individuels. Il appartient au Comité Syndical de déterminer la poursuite éventuelle de cette participation pour l'année 2022.

COMPOSTEURS	TARIFS TTC 2020 A titre indicatif (TVA à 20% en vigueur à ce jour)	TARIFS TTC 2021 A titre indicatif (TVA à 20% en vigueur à ce jour)	TARIFS HT 2022	TARIFS TTC 2022 A titre indicatif (TVA à 20% en vigueur à ce jour)
Petit modèle bois / plastique	23,50 €	25,00 €	23,33 €	28,00 €
Grand modèle bois / plastique	29,00 €	31,00 €	29,16 €	35,00 €
Aérateur Brass'compost seul :	10,00 €			

Il sera par ailleurs proposé au Comité Syndical de confirmer les quantités réservées, sachant qu'il reste de la dernière campagne :

	<b>Stock (31/12/2021)</b>	<b>Besoin 2022</b>
Petit modèle bois	23	45
Grand modèle bois	28	75
Petit modèle plastique	29	30
Grand modèle plastique	55	40
Aérateur Brass'compost	6	
<b>TOTAL CIJ</b>	<b>135</b>	<b>190</b>

Claire LEMPEREUR précise que les tarifs ont été arrondis pour plus de simplicité pour les usagers. Des flyers seront transmis aux communes et une campagne de communication va être lancée. Jean Claude GAILLARD, rappelle que sur sa commune Marion ERICKSON est formée en conseil agroécologie et permaculture. Le SMADC des Combrailles va mettre en place le PAT (Projet Alimentaire Territorial) prochainement.

Claire LEMPEREUR indique que du broyat sera disponible dès la fin des travaux de la plateforme à PIONSAT.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame La Présidente à signer la nouvelle convention,
- De valider la campagne 2022 dans les conditions ci-dessus référencées,
- De maintenir une prise en charge par le Syndicat,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022,

## **DELIBERATION**

### **Objet : Location : benne à ordures ménagères**

En remplacement de la location de la micro-benne, le SICTOM envisage la location d'une benne à ordures ménagères de 16 tonnes à compter du 17 janvier 2022.

La société AMV (Pont du Château - 63) propose à la location un véhicule SEMAT Cargopac 12m<sup>3</sup>, châssis RENAULT D16 WIDE (matériel neuf) pour un montant de 3 100,00 € HT / mois. Des franchises kilométriques et horaires pourront être appliquées en cas de dépassement.

- Franchise kilométrique : maxi 2 500 km / mois, les kilomètres supplémentaires seront facturés 0,20 € HT / km.

- Franchise horaire : 150 h / mois, l'heure supplémentaire sera facturée 20,00 € HT

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- De valider la proposition de la société AMV dans les conditions ci-dessus référencées,
- D'autoriser Madame La Présidente à signer le contrat de location,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022,

## **DELIBERATION**

### **Objet : VALTOM : convention de groupement de commandes « Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques »**

Vu la délibération n°09/2018 convention de groupement de commande pour la gestion des DDS collectés sur les déchèteries,

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle et d'optimisation des coûts, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper pour une commande mutualisée de prestations de services pour la collecte, la valorisation et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

La gestion des DDS collectés en déchèterie comprend différentes prestations :

- La mise à disposition de contenants homologués pour chaque catégorie de déchets dangereux, dûment étiquetés, pour la pré-collecte des déchets en déchèterie,
- La collecte de ces déchets, conformément à la réglementation ADR et l'arrêté Transport des Matières Dangereuses,
- Le traitement / valorisation de chaque catégorie de déchets dangereux dans les installations autorisées,
- La traçabilité des prestations, de l'enlèvement du contenant en déchèterie à l'élimination / valorisation finale du déchet,
- La caractérisation du flux DDS.

Cette mutualisation sera effectuée dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée (Appel d'Offres) sous la forme d'un groupement de commande organisé conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur.

Le marché débutera au 1er janvier 2023, pour une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De valider la participation au groupement commande proposé par le VALTOM,**
- **D'autoriser Madame La Présidente à signer la convention de groupement de commande présentée ci-dessus,**

**DELIBERATION**

**Objet : VALTOM : Convention de groupement de commandes « valorisation et traitement des huiles noires »**

Vu la délibération n°46/2017 convention de groupement de commande relative à la gestion des huiles usagées sur le territoire du VALTOM,

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle et d'optimisation des coûts, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper pour une commande mutualisée de prestations de services concernant la gestion des huiles usagées du territoire.

Depuis le 01/01/2022, la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) a instauré une nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) qui permet la gratuité de la collecte et du traitement des huiles usagées collectées en déchèterie et sur le domaine public.

Le marché du VALTOM prévoit l'achat des prestations suivantes :

- Le nettoyage avec collecte et évacuation des sables souillés,
- L'enlèvement, le transport et le traitement des bornes usagées hors service situées sur les déchèteries ou sur le domaine public.

Cette mutualisation sera effectuée dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée (Appel d'Offres) sous la forme d'un groupement de commande organisé conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur.

Le marché débutera au 1er janvier 2023, pour une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De valider la participation au groupement commande proposé par le VALTOM,**
- **D'autoriser Madame La Présidente à signer la convention de groupement de commande présentée ci-dessus,**

**DELIBERATION**

---

### QUESTIONS DIVERSES

**Extension des tournées de collecte :** rencontre avec les Maires de SERVANT et MENAT pour valider la collecte en bacs jaunes et collecte des OMR tous les 15 jours sur ces deux communes. Le nombre de bacs à mettre en place a été validé. Expérimentation avec ces 2 communes « pilote » qui sont collectées les mercredis et n'entraîneraient pas de modifications au quai de transfert. Un courrier commun SICTOM / MAIRIE sera diffusé dans les boîtes aux lettres pour informer la population de ces changements.

*Jean Yves ARNAUD insiste sur l'importance de la communication préalable*

Il est également prévu dans un deuxième temps d'élargir ce dispositif aux communes de LAPEYROUSE et BUXIERES SOUS MONTAIGUT.

La Présidente souligne le peu de retour des communes, suite au mail envoyé pour l'extension des tournées de collecte.

**Mairie de St Eloy les Mines :** rencontre avec le Maire pour des modifications de collecte. Les commerçants de la rue Jean Jaurès demandent à être équipés en petit bac, le SICTOM ne serait pas opposé à condition que les commerçants paient leur bac. Un groupement de commandes pourrait être envisagé.

Bernard GRAND précise qu'un planning préalable doit être établi.

**Guide composteur :** le contrat de Mélissa TOURON est arrivé à échéance en janvier 2022 celui-ci n'a pas été renouvelé par le VALTOM. Un nouvel agent à temps partiel a été recruté, Monsieur Colin BARBIER, issu d'un BTS Agricole, il est référent local pour l'Allier pour le réseau national de permaculture « Brin de Paille » depuis 5 ans. Il sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Amiante :** prochaine date pour le dépôt d'amiante le jeudi 31 mars 2022

**La Ressourcerie à ST MAURICE PRES PIONSAT :** visite de la boutique le mardi 8 février 2022 avec les gardiens de déchèterie.

Le planning des interventions en déchèterie a été modifié au vendredi après-midi pour s'adapter à l'affluence en déchèterie

*Fin de séance 19h40*